
Depuis le 1^{er} août 2023, Saint-Genis-Laval s'est engagé à éteindre l'éclairage public sur certains secteurs de la ville de 1h à 5h du matin afin de lutter contre les nuisances lumineuses et de veiller à maîtriser les consommations d'énergie.

Cette extinction lumineuse permet à la ville de réduire de 29% sa consommation d'énergie.

Les grands axes de la ville restent éclairés.

Pour plus d'informations concernant les rues illuminées entre 1h et 5h, téléchargez la carte ci-dessous. Celle-ci a été réalisée en concertation avec les forces de sécurité de la gendarmerie nationale et de la police municipale.

Document

[Carte Extinction lumineuse \(.pdf - 949.34 Ko\)](#)

[Ajouter aux favoris](#)